

Riviera-Chablais

## Deux élus aiglons recourent au Canton contre des «irrégularités comptables»

**Finances**  
Un membre de l'UDC et un autre de l'Entente aiglonne contestent l'adoption des comptes 2016 de la Ville par le Conseil communal

Membres de la Commission des finances - COFIN - de la Ville d'Aigle, Patrice Badan (UDC) et Marcel-Jacques Bacca (Entente aiglonne) ont recouru au Canton contre une décision du Conseil communal. Prise le 23 juin, elle validait à une large majorité les comptes 2016 tels que présentés par la Municipalité.

Les deux élus avaient, eux, avant le débat et le vote, présenté un rapport de minorité incitant leurs collègues à refuser les comptes annuels, et à ne pas donner décharge à l'Exécutif pour sa gestion. «Le recours nous est parvenu le 22 juillet, annonce Me Jean-Luc Schwaar, chef du Service juridique et législatif (SJL). Une instruction est en cours.»

Sur quoi porte ce recours? «De manière générale, la présentation des comptes ne satisfait pas aux exigences légales requises pour assurer sa véracité. Le compte de fonctionnement ne fait pas état de toutes les charges et revenus de l'exercice. Et ce n'est pas la première fois. Nous avons ainsi voulu marquer le coup afin que l'Etat soit informé et se positionne», détaille Patrice Badan.

«Sur la forme, je suis surpris, réagit le syndic Frédéric Borloz,

en charge des finances aiglones. Sur le fond, pas. La Municipalité, et moi plus particulièrement, sommes régulièrement attaqués par certaines personnes. Ça confine presque à de l'acharnement. Ici, de surcroît, c'est aussi le Conseil communal qui est mis en cause.»

«Une erreur, il est vrai»

Concrètement, les deux élus membres de la COFIN pointent divers postes qui selon eux, démontrent des «irrégularités comptables». Notamment sur l'exploitation des salles de cinéma sises dans le bâtiment Novasalles. La société Cinérive, à Vevey, en assure la gestion. «Elle doit s'acquitter, selon accord avec la Ville, alors qu'aucune convention n'a été signée entre les deux parties, d'un loyer mensuel et d'une part variable de 10% de son chiffre d'affaires annuel, indique Patrice Badan. Or cette dernière n'a pas été perçue en 2016, pas plus qu'en 2015. Ce qui représente 150 000 francs de pertus.»

«Nous reconnaissons une erreur comptable, ça arrive. Mais sans la volonté de dissimuler quoi que ce soit. Nous avons corrigé le tir et écrit à Cinérive pour percevoir cet argent. Il a été bloqué, mais n'a jamais été perdu pour la Commune», poursuit le syndic. Qui ne veut pas entrer dans les détails: «Une instruction est en cours.»

De leur côté, les deux recourants en disent plus. Ils reprochent à la Municipalité d'avoir

réagi seulement parce qu'ils avaient dénoncé le cas. «Certes, il y a eu sur ce compte comme ailleurs des divergences entre budget et comptes. Concernant Novasalles, ce n'était pas un abandon de créances, mais une suspension. Il n'y a pas eu duplicité de la part de la Municipalité», estime Jean-Paul Jotterand, le président PLR de la COFIN.

Les deux commissaires ont pointé d'autres comptes litigieux pour eux, comme une indemnité de départ - qualifiée de «parachute doré» - pour les deux municipaux qui ont quitté le pouvoir fin 2016. Ou encore des dépenses de frais de recherche de personnel pas budgétés. Idem pour l'achat d'œuvres d'art. «Ce ne sont pas des sommes démesurées, mais sur le principe, ça n'a pas été dépensé dans les règles», insiste Patrice Badan.

«Nous avons nous aussi relevé que, sur certains points, la Municipalité n'a pas fait tout juste, remarque Jean-Paul Jotterand. Elle a peut-être outrepassé ses compétences dans le cadre de l'indemnité de départ aux municipaux. Mais, il n'y a pas matière à dénonciation au Conseil d'Etat. Cette manière de faire revient à utiliser un gros marteau pour tuer une mouche.»

L'instruction du SJL «pourrait durer plusieurs mois, annonce Me Schwaar. A son issue, nous rédigerons un préavis que nous adresserons au Conseil d'Etat, à qui il incombera de trancher.»

**Christophe Boillat**

Lausanne

# L'histoire secrète du portail de la cathédrale

**Espace Arlaud**  
Une expo retrace l'histoire du portail Montfalcon, édifié au XVI<sup>e</sup> siècle et recréé au XIX<sup>e</sup>. La copie n'est pas si conforme

**Mathieu Signorell** Textes  
**Odile Meylan** Photos

Même s'ils ont de la peine à reprendre leur souffle après avoir gravi les escaliers du Marché entre la Palud et la Cité, les courageux ne voient que lui en arrivant au sommet: le grand portail de la cathédrale. Construit entre 1515 et 1536, on l'appelle le «portail Montfalcon», du nom des deux derniers évêques de Lausanne, Aymon et Sébastien de Montfalcon. Vitraux, scènes bibliques, statues, anges, prophètes, tout en lui fleurit non la fin du Moyen Age et le début de la Renaissance.

Sauf que... très peu de choses sont d'origine. C'est ce que montre une exposition à voir à l'Espace Arlaud du 1<sup>er</sup> septembre au 12 novembre. Intitulée «Déclinaisons gothiques», elle retrace l'histoire de cette porte monumentale, surtout sa reconstruction entre 1889 et 1909. Originaux, moulages, reconstitutions en plâtre, outils, techniques, l'expo présente le travail du sculpteur Raphaël Lugeon, à qui l'on doit le portail d'aujourd'hui.

«A l'abandon»

Le portail Montfalcon a eu un destin difficile. En 1536, à la Réforme, la construction s'arrête, pour ne jamais reprendre. «Au fil du temps, le portail a été plus ou moins laissé à l'abandon», ose Claire Huguenin, l'une des conservatrices du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (MCAH). Avec les siècles et la pluie, le portail se désagrège petit à petit, malgré un rafraîchissement au XVIII<sup>e</sup> siècle. «Au XIX<sup>e</sup>, le portail est clairement dégradé», poursuit Claire Huguenin. Les personnages d'origine étaient méconnaissables, parfois sans tête.

Pour lui redonner de l'éclat, les Vaudois confient alors le portail Montfalcon aux bons soins de Raphaël Lugeon. «Une célébrité à l'époque!», rappelle Claire Huguenin. Lugeon moule les sculptures dégradées. A partir de là, il recrée des sculptures en plâtre, mais comme si elles étaient neuves. Pour arriver à un résultat proche de l'original, l'artiste doit réinventer les détails qui manquent, parfois en se



(1) L'exposition présente les moulages et reconstitutions de Raphaël Lugeon. (2) Le moulage de la Synagogue, avec les Tables de la Loi, état au XIX<sup>e</sup> siècle. (3) Reconstitution en plâtre. Lugeon y a vu la Prudence, avec une crosse et un écu.

## Une plongée dans les pièces de monnaie des Celtes

● A quoi sert une pièce de monnaie? Pas forcément à payer ses achats. Parfois, il peut s'agir d'un objet précieux, avec une valeur religieuse ou symbolique, un peu comme un bijou. Apparemment, c'était le cas pour les peuples celtiques pendant une partie de leur histoire. C'est ce que montre une autre exposition de l'Espace Arlaud, également visible du 1<sup>er</sup> septembre au 12 novembre. Elle est intitulée «Les Celtes et la monnaie: des Grecs aux surréalistes».

L'exposition présente surtout des pièces, dont certaines retrouvées chez nous, mais aussi des objets précieux (originaux ou non) ou encore la reconstitution d'un atelier de fabrication de monnaie. De quoi retracer leur histoire de l'an 600 à l'an 50 avant Jésus-Christ.

C'est au début du IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère que ces peuples se familiarisent avec la



Les Celtes ont commencé à frapper leurs propres monnaies vers 300 avant Jésus-Christ. Ils s'inspiraient alors des pièces grecques.

monnaie, grâce à leurs mercenaires partis servir les cités grecques. Ils commencent à frapper leurs propres pièces aux environs de -300. «En or ou en argent, elles avaient une

de ces pièces à valeur symbolique ont été retrouvées dans des sépultures de femmes, proches de leur main. «Cette pratique est probablement héritée des Grecs, dont les morts payaient pour passer le Styx, l'un des fleuves des Enfers», note Lionel Pernet, directeur du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire. C'est vers -150, avec la multiplication de petites pièces de faible valeur, que les Celtes ont commencé à les utiliser tous les jours. A noter qu'une partie de l'exposition est consacrée à André Breton. Cet écrivain surréaliste était un grand collectionneur de pièces celtiques et celles-ci ont inspiré ce courant artistique.

**Exposition** «Les Celtes et la monnaie: des Grecs aux surréalistes», Espace Arlaud, du 1<sup>er</sup> septembre au 12 novembre, billet unique pour les deux expositions.

## Oron La Municipalité au marché

Dans le cadre du marché Terroir de Haute-Broye qui aura lieu samedi 2 septembre de 9 h à 13 h au Batoir de Palézieux-Village, la Municipalité annonce qu'elle tiendra un stand d'information. La population est donc invitée à venir poser des questions concernant la Commune. Par ailleurs, et pour rester dans la convivialité: deux journées de dégustation et de vente du Clos d'Oron sont proposées. Elles ont lieu ce vendredi de 16 h à 20 h puis samedi de 9 h à 13 h à l'abri de protection civile de Châtillens. **R.H.**

La Côte

## L'opposition au foyer de l'EVAM au centre-ville dénonce surtout sa taille

**Nyon**  
On le veut ailleurs, plus petit ou partagé en quatre. Le projet de centre d'hébergement pour requérants divisé

Le 24 septembre, les Nyonnais sont appelés à confirmer ou infirmer la décision du Conseil communal, qui a accordé en janvier dernier un droit de superficie en faveur de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) pour construire un foyer pour requérants d'asile sur une parcelle communale située à la rue Saint-Jean. Ce projet, soumis au référendum spontané, a fait l'objet mercredi d'un débat public organisé par *La Côte* et la télévision locale.

Le besoin

Personne, affirment tous les bords, ne conteste le devoir de Nyon d'accueillir des réfugiés. La Côte est la seule région du canton à ne pas disposer d'une structure d'hébergement et accueille, avec 78 personnes à fin juillet, deux fois moins de requérants que des villes comme Bex, Sainte-Croix ou Renens. Voilà des années que le district est appelé à faire sa part pour l'accueil des 8% de requérants dévolus au canton de Vaud. Deux tentatives de construire un foyer y ont déjà échoué.

Le type d'hébergement

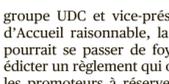
Pour Trina Decrausat, ce projet de foyer pour 180 personnes est démesuré. «Mettre tout le quota de requérants dans un même lieu, en plus au centre-ville, où il n'y a que 30 à 40 habitants par bâtiment, est irresponsable. On n'est pas à Manhattan!» Une telle concentration, dans un «bloc de béton», ne serait pas favorable aux familles de requérants et ne peut qu'être génératrice de conflits et d'incivilités. Pour Sacha Soldini, président du

«Dire «oui mais, pas comme ça, pas ici», c'est dire non. Or Nyon a besoin de ce foyer»



**Daniel Rossellat**  
Syndic de Nyon

«Mettre tout le quota de requérants dans un même lieu, c'est irresponsable»



**Trina Decrausat**  
Association Nyon Responsable

groupe UDC et vice-président d'Accueil raisonnable, la Ville pourrait se passer de foyer et édifier un règlement qui oblige les promoteurs à réserver des appartements pour les requérants dans les plans de quartier. Une formule censée faciliter l'intégration des requérants et qui avait un temps séduit même la gauche. Mais face aux réalités du terrain et à l'urgence de créer des places d'accueil, l'idée a finalement été recalée par les deux bords. «Les Nyonnais ont déjà de la peine à trouver des logements abordables. Et un foyer offre un contexte plus rationnel à l'EVAM pour encadrer ces primo-arrivants. Ils ont besoin de soutien, les premiers mois, pour apprendre la langue et se débrouiller avec nos institutions», résumait David Saugy, élu PLR et président de comité de soutien 24.9.

## Morges ne frappera pas sa monnaie locale

**Commerce**  
Peu convaincue, la Municipalité ne souhaite pas donner suite à la motion du conseiller communal Jean-Pierre Morisetti

Acheter un bouquet de fleurs, payer son café ou ses courses chez les commerçants locaux avec des pièces frappées de la galère ou d'une tulipe, telle était l'idée lancée par Jean-Pierre Morisetti. Le conseiller communal avait déposé en ce sens une motion intitulée «Création d'une monnaie locale morgienne» en avril dernier. Y figurait même le nom de la future monnaie: le morget. Après plusieurs mois d'attente, la Municipalité a annoncé qu'elle «s'opposait à la prise en considération du texte». D'après l'Exécutif, il existe actuellement peu d'éléments sur lesquels s'appuyer pour affirmer qu'une monnaie locale a un impact positif sur le commerce local.

Ce constat est basé entre autres sur un reportage d'avril 2017 de la Fédération romande des consommateurs (FRC), qui a

testé le léman, la monnaie locale la plus développée en Suisse romande. On y apprend qu'à Lausanne, par exemple, peu d'enseignes jouent le jeu. L'article qualifie l'expérience d'intéressante mais dont le résultat reste pour l'heure mitigé, tant que la masse de producteurs, fournisseurs et commerces à qui ce système est destiné n'augmente pas.

L'Association des commerçants de la Ville de Morges a également été consultée par la Municipalité. Et l'enthousiasme n'a pas semblé être au rendez-vous au sein des enseignants. L'Exécutif assure que les artisans doutent que la création d'une monnaie locale ait des effets significatifs. Ils craignent aussi que le fait de devoir jongler entre le franc, l'euro et le morget leur complique la vie et leur fasse perdre du temps.

Contacté, Jean-Pierre Morisetti n'a pas souhaité s'étaler sur le sujet. N'ayant pas encore eu le temps de prendre connaissance des arguments avancés par la Municipalité, il s'est contenté d'affirmer ne pas être surpris par cette décision. Avant d'ajouter que ce refus d'entrer en matière n'était pas «dramatique». **R.C.**

Le lieu

A ceux qui aimeraient installer le foyer en périphérie, Hélène Menut, de l'Association Le Lieu-dit, rappelle que la situation au centre-ville permet aux requérants de créer des liens, d'être dans le flux de la vie quotidienne. «Certains ne veulent pas de requérants sous leurs fenêtres de peur que cela ne dévalorise leur bien immobilier», regrette David Saugy. Reste que d'aucuns s'interrogent sur les raisons qu'à la Ville de ne pas bâtir pour l'EVAM dans le futur quartier du Martinet, derrière la gare. «On a besoin d'y construire des logements pour les jeunes et les aînés de la ville. A Saint-Jean, le projet de foyer n'empêche en aucune façon les projets de centre de congrès à Perdreux-Usterli», rappelle le syndic, Daniel Rossellat, pour qui un droit de superficie de cinquante ans, qui rapportera plus de 25 000 francs par année, se justifie parfaitement.

Le nombre

Les opposants craignent que l'essentiel des 180 places soit dévolu à des hommes seuls, comme c'était le cas dans les abris PCI. «Cent huitante, c'est un chiffre maximum, mais la planification actuelle pour Nyon est d'environ 140 places», a précisé Erich Dürst, directeur de l'EVAM. Et de rappeler que la dizaine de foyers du canton accueille actuellement 43% d'hommes (dont des pères de familles), 22% de femmes et 35% d'enfants. «Ce qui montre que les familles sont bien présentes.» «Et qui a dit que le foyer sera un bloc de béton? Il sera peut-être en bois!» corrige Daniel Rossellat, en rappelant qu'il est courant d'accorder un droit de superficie avant de connaître le projet architectural définitif et que les citoyens auront encore toute latitude de se prononcer lors des mises à l'enquête du Plan d'affectation cantonal et du permis de construire. **Madeleine Schürch**

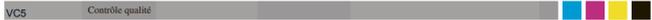
## Cossonay Bientôt un nouveau quartier

Le développement de Cossonay se poursuit. Le plan de quartier Chien-Beauf Sud a été facilement accepté lors du dernier Conseil communal. S'érigeront le long de la route de Morges, peu après les édifices scolaires du Pré-aux-Moines, quatre bâtiments offrant de la place pour 80 logements ainsi que pour de nouvelles activités artisanales, tertiaires ou commerciales; 160 nouveaux habitants sont aussi attendus. **J.-F.R.**

## Nuée de cigognes



Un groupe de cigognes en route pour le sud s'est arrêté jeudi dans un champ à Founex, au bord de l'autoroute entre la commune de Coppet et de Divonne. Apparemment, entre 50 et 100 de ces volatiles ont fait une petite pause dans ce pré avant de reprendre leur envol pour l'Afrique. La halte a été immortalisée par une lectrice.



## L'expérience du goût frais



dès le 10 août près de chez vous

## Prilly Vide-dressing pour les enfants

Dimanche 3 septembre, le vide-dressing Colchic inaugure son premier Colchic Kids, à la Galicienne. Le concept est le même que pour les grand(e)s: allier glamour et recyclage, avec un coin réservé aux créateurs (Pink Poullet, Mesdemoiselles s'en mêlent, Little Maille, Where is Malo) et un autre aux animations (maquillage, ballons, contes). Et on ne parle pas que de vêtements; jeux et accessoires de puériculture seront proposés par plus de 25 partenaires. Dimanche 11 h-17 h, La Galicienne (chemin du Viaduc 2), à Prilly. **C.CO.**

## Fête du pain

**Bourg-en-Lavaux** dimanche 3 septembre, la Fête du pain s'installe au Marché du Dimanche, sur la place d'Armes à Cully, de 10 h à 16 h. La boulangerie-pâtisserie Martin et son chef Jeff invitent, pour une 2<sup>e</sup> édition, la population à venir faire son pain en famille. **C.CO.**

## Oron La Municipalité au marché

Dans le cadre du marché Terroir de Haute-Broye qui aura lieu samedi 2 septembre de 9 h à 13 h au Batoir de Palézieux-Village, la Municipalité annonce qu'elle tiendra un stand d'information. La population est donc invitée à venir poser des questions concernant la Commune. Par ailleurs, et pour rester dans la convivialité: deux journées de dégustation et de vente du Clos d'Oron sont proposées. Elles ont lieu ce vendredi de 16 h à 20 h puis samedi de 9 h à 13 h à l'abri de protection civile de Châtillens. **R.H.**

## Echallens Services de secours en démo

Le Service Défense Incendie et Secours (SDIS) du Gros-de-Vaud et l'Organisme régional de Protection civile (ORPC) du même district présenteront ensemble leurs activités au public samedi à Echallens. Démonstrations d'intervention à 10 h et à 11 h sur la place du Château, puis de 12 h à 16 h portes ouvertes simultanées dans les deux bâtiments situés dans la zone industrielle de la Clopette. Jeux, concours, animations pour les enfants, petite restauration et bières locales. Voir www.pci-gdv.ch et www.sdis-grosdevaud.ch. **S.MR**

## Le chiffre 337

C'est le nombre d'oppositions qui sont parvenues, dans les délais impartis, au Greffe municipal de Chexbres, au sujet du Plan partiel d'affectation Bourg-Nord. Plus de la moitié sont identiques et correspondent au modèle mis à disposition par un groupe d'opposants. A cela s'ajoutent 34 demandes de renvoi, que la Municipalité va honorer dès que possible. Elle travaille aussi à l'analyse des oppositions afin d'y donner réponse, épaulee par le bureau d'urbanistes qui suit le projet depuis son démarrage. **C.CO.**

